



LES GRANDES CULTURES, UNE FILIERE D'EXCELLENCE FRANÇAISE

- **110.000 producteurs** de grandes cultures
- **22% du territoire national**
- **1^{er} producteur et exportateur européen** de blé et de maïs
- **2^e producteur mondial de sucre et d'éthanol** de betteraves
- **5^{ème} producteur mondial de blé**
- **1^{er} producteur européen de graines oléagineuses** (colza, tournesol, soja et lin oléagineux)
- **1^{er} exportateur mondial de semences** de maïs et de céréales à paille
- **1^{er} exportateur de maïs doux et de maïs popcorn**
- **8 milliards d'€ d'excédent commercial céréalier**
- **1,4 milliard d'€ d'excédent commercial sucrier**
- **21 milliards d'€** de valeur ajoutée
- **460 000 emplois** générés
- **40 MT de betteraves sucrières** produites par an
- **70 MT de céréales** produites par an
- **5,36 MT d'oléagineux** produits par an
- **788.000 T de protéagineux** produits par an

UN CONTEXTE DIFFICILE POUR LES GRANDES CULTURES

Des revenus en berne

- **Depuis 8 ans maintenant le revenu est en berne : moins d'un SMIC en moyenne pour les producteurs de grandes cultures.** La chute des prix de marchés depuis 2012 associée à une volatilité accrue, et les conséquences directes des dernières réformes de la PAC
- **Des producteurs largement précarisés : les aides de la PAC constituent la majeure partie de leur revenu** et, sans elles, plus de 50% des exploitations présenteraient un revenu négatif.

Des producteurs pénalisés par 2 réformes consécutives

- **1 milliard d'euros par an de perte directe par rapport à 2007** sur les grandes cultures et polyculture-élevage.
- Les aides aux exploitations de grandes cultures sont **inférieures en moyenne de 30% au montant moyen des aides en France.** Les aides moyennes (P1+P2) d'un producteur de grandes cultures (250€/ha) sont passées en dessous de la moyenne nationale de 326 €/ha.

- Ainsi, ce sont **160 €/ha perdus** pour les grandes cultures depuis 2007.

Un secteur grandes cultures fragilisé par rapport à leurs concurrents communautaires

- Les producteurs de zones intermédiaires avec moins de 200€/ha d'aides sont moins bien traités que les producteurs roumains avec 220 €/ha
- **100€/ha d'écart d'aides (P1+P2)** entre un producteur allemand et un producteur de grandes cultures en France.

Un secteur grandes cultures fragilisé au sein de l'excellence agricole française

- **Avec le 2^{ème} pilier, c'est la double peine, les aides à l'investissement ne sont pas équilibrées.** Avec moins de 20€/ha les producteurs de grandes cultures touchent 5 à 10 fois moins de soutien du 2^{ème} pilier que l'élevage herbivore. Alors qu'elles occupent la moitié de la surface agricole, les grandes cultures sont soutenues dans leurs investissements uniquement à hauteur de 5% sur les 10 dernières années vs 40% pour les producteurs herbivores.

Le secteur grandes cultures fortement menacé avec les propositions mises sur la table

- **C'est une perte de 160 M€ pour la filière si la convergence totale des aides était appliquée**
- **C'est 62€ par hectare**, soit 30% du montant des aides du 1er pilier, qui pourrait ne **pas être accessible aux producteurs des grandes cultures s'ils étaient exclus des éco-régimes.**

SYNTHESE DE NOS PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PAC 2023

Nous demandons une PAC basée sur une approche économique et responsable, intégrant des dynamiques de filières et de territoires, sans oublier les plus fragiles à l'image des zones intermédiaires. Aussi, nos demandes sont les suivantes :

- Le revenu des producteurs de grandes cultures doit être sécurisé par les aides du 1er pilier, l'augmentation des transferts vers le second pilier doit donc cesser
- La convergence des aides doit être limitée et compensée pour les situations les plus impactées.
- Les aides couplées doivent être adaptées afin de compenser les effets de la convergence et favoriser la structuration des filières, voire par le développement de programmes opérationnels.
- L'éco-régime, destiné à accompagner la transition agroécologique, doit être accessible à tous et sans distinction de modèles, avec la reconnaissance de schémas de certifications. Aussi, la certification des pratiques, telle la certification environnementale de niveau 2 et la certification maïs, comme le recours à des pratiques agronomiques vertueuses, comme par exemple, l'agriculture de précision, l'inclusion de légumineuses, la prise en compte de l'ensemble des cultures dans les rotations doivent permettre l'accès à ces programmes.
- Le taux du paiement redistributif doit être limité à 10% et s'appliquer jusqu'à la dimension moyenne des exploitations françaises (63 ha).
- Une protection des exploitations face à la multiplication des aléas grâce au développement des outils de gestion des risques et plus particulièrement de l'assurance climatique, pour qu'ils déclenchent dès 20% de pertes (Omnibus).
- Un soutien amplifié à l'investissement pour les exploitations de grandes cultures afin de favoriser les transitions (avec un top up pour les zones intermédiaires).